



# LANCEMENT DE LA PHASE 2 DU PARC DU GRAND PARC

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2025**

# Elus présents :

- Bernard Blanc, Maire-adjoint du quartier Chartrons, Grand-Parc, Jardin public
- Didier Jeanjean, Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés

#### Services:

- Direction du Pôle Patrimoine Végétal et Biodiversité
- Mairie de Quartier
- Mission Démocratie Permanente

Animation : Guillaume Mangane, Secrétaire général de la mairie de quartier

Nombre de participants : 52 habitants

#### **SYNTHESE DE LA PRESENTATION:**

Le projet de requalification du parc du Grand Parc a été programmé en 3 phases :

- La bande ludique : livrée en 2021
- La bande sportive et prairie Nord bientôt en travaux
- La prairie Est et la Ferme Urbaine : calendrier non arrêté à ce jour

La superficie réaménagée correspond peu ou prou à la superficie du jardin public.

Le budget global du projet est supérieur à 13 millions d'Euros, ce qui en fait de loin le plus important projet d'espace vert du mandat

La Phase 2 de la requalification s'organisera en 2 temps :

- A partir du 3 février : bande sportive
- A partir de mai 2025 : prairie nord
- Fin des travaux prévus à la fin d'année 2025

Des itinéraires piétons de contournement ont été prévu :



#### QUESTIONS SUR L'AMENAGEMENT DU PARC :

 Depuis l'aménagement de la phase 1, la partie sableuse des cheminements est non praticable. Quel sera le revêtement choisi pour les traversées piétonnes lors de l'aménagement de la phase 2 ? (F x 2)

Le principe d'aménagement du tour du parc est de proposer une bande avec un revêtement dur pour les piétons, PMR, poussettes et une bande en revêtement souple pour les sportifs. Effectivement, lors des grosses pluies, la capacité d'absorption de cette seconde bande peut être saturée.

Nous profiterons de la présence des entreprises pour corriger les défauts de certains cheminements.

L'expérience de la phase 1 nous conduit à donner aux futurs cheminements un profil bombé qui permette un meilleur écoulement des eaux de ruissellement.

- Est-il possible d'avoir des portes manteaux à proximité du terrain de boules pour éviter que des clous soient mis dans les arbres ? (H)

Du mobilier (tables, bancs) est prévu à proximité des terrains de boules. Les boulistes pourront y poser leurs affaires. Nous ferons enlever les clous plantés dans les arbres.

- Quels terrains de boules peut-on utiliser pendant les travaux ? Notamment pour les entrainements et la compétition à venir. (H)

Bernard Blanc indique que 4 cours provisoires seront aménagés (avant le concours) devant le club house de l'association de pétanque. Les travaux du parc commençant dans moins d'une semaine, il y aura forcément une phase de latence entre l'inaccessibilité aux terrains de boules actuels et l'aménagement des cours provisoires.

Les toilettes publiques sont-elles maintenues aux abords du terrain de pétanque ? Il faut penser à ajouter des toilettes publiques pour les femmes. La compétition de pétanque concerne également une catégorie féminine. (H)

Les services vont vérifier s'il est prévu ou non de démolir les urinoirs

Didier Jeanjean invite les membres de l'association de pétanque à lui écrire un mail avec toutes leurs questions pour qu'il puisse leur répondre au mieux.

- Pourquoi l'élagage des arbres n'est pas fait ? (H)

La mairie de quartier s'engage à vérifier cela.

# - Un membre de l'association de pétanque regrette de ne pas avoir été concerté sur l'aménagement du parc. (H)

On rappelle qu'un important processus de concertation a été mené, principalement en 2018 et 2019 (se référer à la présentation du projet sur le site internet de la ville ainsi que le compte rendu de la réunion du 29 septembre 2021)

# - Quelles seront les nuisances liées aux travaux ? Notamment pour les habitants de l'immeuble Urbin ? (H)

Ce n'est pas un chantier bruyant. Des nuisances sonores sont possibles, du fait de la circulation des engins de chantier mais les opérations de terrassement dans cette zone sont peu importantes.

Les travaux, prévus à la saison estivale commenceront à 7h au plus tôt et finiront vers 17h, du lundi au vendredi (sauf en cas d'arrêté préfectoral « canicule » qui modifie les horaires autorisés pour les chantiers)

# - Qu'est-ce qu'il va être fait sur la parcelle léguée par Urbin à la mairie ? (H)

La parcelle léguée par Urbin sera d'abord protégée du stationnement sauvage. Elle sera ensuite l'une des entrées majeures du parc depuis les boulevards. Les études et le financement de cette partie ne sont pas à ce jour arrêtés.

## Qu'est ce qui est prévu pour l'éclairage ? (Hx2)

Un réseau d'éclairage public accompagnera les promenades.

Un participant exprime que l'éclairage actuel n'est pas toujours opérationnel. Il faut signaler les dysfonctionnements à la mairie de quartier lorsqu'on les constate.

# - A quel moment intervient le projet de ferme urbaine ? (F)

L'aménagement de la ferme urbaine sera réalisé lors de la phase 3. Une réunion de présentation de ce projet est prévue le samedi 1er février à 11heures.

Des temps de concertation auront lieu lors de la phase 3. Il n'y aura pas de démolition du Centre Social comme initialement prévu.

#### - Quel sera le système d'arrosage ? (Fx2) :

Nous suivons une politique raisonnée d'arrosage. Le système d'arrosage sera en gouttes à gouttes et semi enterré. Une habitante exprime qu'il ne faut pas mettre des installations fragiles parce qu'elles seront rapidement vandalisées.

#### - Quel sera le lien entre le parc et l'accès au tram? (F) :

L'aménagement ira jusqu'à l'arrière du bâtiment D.

#### Quels types de plantes seront utilisés pour résister au réchauffement climatique ? (F)

Pour l'instant, nous ne pouvons pas vous donner le nom des espèces mais elles seront choisies pour être résilientes, adaptées au réchauffement climatique et nécessiteront peu d'arrosage.

### - Comment est géré l'entretien des terrains sur les domaines public et privé ? (H)

Il n'y a pas toujours de délimitation visible entre les terrains appartenant à la ville et ceux appartenant aux bailleurs. Cependant, ce sont bien les structures qui en ont la propriété et la responsabilité qui entretiennent leurs parcelles.

- Pourquoi des grillages très hauts et peu esthétiques ont été installés ? (F)

Ces espaces ont été créés autours des arbres en fin de vie qui pouvaient présenter un danger pour les promeneurs. Les zones ont été sanctuarisées par des grillages ou les arbres ne sont pas abattus et la biodiversité peut se développer sans la présence de l'homme.

# **QUESTIONS ANNEXES:**

- **Où en est le projet de fusée ? (F) :** Bernard Blanc explique que ce projet sera réalisé d'ici fin 2025.
- Est-il prévu une requalification du centre d'animation « escargot » ? (F) : Une requalification complète du bâtiment est prévue avec un architecte. Il y aura un ascenseur. Livraison prévue pour 2027.
- Problème de chauffage dans les logements sociaux (H): C'est un problème en lien avec les tuyaux thermiques. Aquitanis, bailleur social, est conscient du problème et se charge de le résoudre.
- Que va-t-il être fait pour pallier le manque de médecin (F) ? : La problématique est prise en compte.
- Que va-t-il être fait sur la rue Jean Arthus (F) ? : Cette rue va connaître un aménagement très important en 2026-2027, avec notamment une mise à sens unique.
- Que va devenir le terrain de l'ancien logement de fonction de l'école A.Schweitzer ? (F) Le sol vient d'être aplanit. Pour l'instant, il n'y a pas encore de projet. On protège la place pour éviter les mésusages. Un projet participatif avec les artistes de l'annexe B est en cours de réflexion.
- Que va-t-il se passer pour l'actuel centre commercial ? (Fx3)

Aujourd'hui, l'urgence est de rendre une attractivité à ce centre en :

Démolissant toutes les parcelles qui ont été squattées, incendiées et qui sont irrécupérables. Donner les parcelles à des associations ou commerçants pour qu'il y ait une présence constante dans les lieux.

Une démarche de concertation aura lieu avec les commerçants et les habitants du grand parc pour réfléchir à un nouveau projet de requalification du centre commercial, depuis l'abandon du projet initial par le promoteur qui s'est retiré.

Les trois mots à retenir sont : commerce de proximité, concertation, attractivité.

Une réunion sera prévue prochainement sur ce sujet.